

4.2. COUPE DU CENTRE I

31 mars – 1er avril au Golf du Val de l'Indre

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales par équipes
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général

CONDITIONS DE PARTICIPATION

POUR LES CLUBS : Marcilly, Gloriette, Touraine, Tours Ardrée, Dryades, Maintenon, Limère, Sancerre, Val de l'Indre, Vaugouard, Bourges et Picardière.

POUR LES MEMBRES DES ÉQUIPES: Etre membres et licencié(e)s en 2018 de l'Association Sportive du Club qu'ils représentent. Les joueurs (sauf les pros) qui jouent la **Coupe du Centre I** ne peuvent pas jouer la **Coupe du Centre II**.

FORME DE JEU

Chaque tour, 6 joueurs ou joueuses (des 12 équipiers) dont le Pro du Club. Le Pro peut être remplacé par un amateur.

Epreuves sur 2 jours : 36 trous / Stroke-play / 6 simples / 18 trous par jour.

Le Classement final en brut est fait par addition des 5 meilleurs scores de chaque journée.

En cas d'égalité, pour la 1ère journée ainsi que pour le classement final (dans ce cas au cumul des 2 jours), les équipes sont départagées en comparant les cartes non prises en compte, puis les meilleures cartes, puis les secondes meilleures cartes, etc.

Les heures de départ seront sur le site de la Ligue ou disponibles au Golf recevant. Le Capitaine peut présenter n'importe quel joueur de son équipe aux départs du premier tour. Le deuxième jour, les joueurs partiront dans l'ordre inverse des index arrondis (autant que possible) et du classement de l'équipe en brut. Les deux dernières équipes descendront l'année suivant en Coupe du Centre II.

ENGAGEMENTS

Clôture des engagements des équipes sur Extranet avant le 28 février 2018.

La liste des joueurs peut être modifiée jusqu'au 24 mars 2018. Si vous ne pouvez pas inscrire votre Pro sur Extranet demandez à la Ligue de l'inscrire. Vous ne pourrez pas inscrire un joueur s'il n'a pas remis son certificat médical visé par un médecin à son club de licence.

Le droit d'engagement de 200 € (chèque ou virement) sera envoyé à la Ligue du Centre Val de Loire avant le début de la compétition. Il comprend la participation à la compétition et la journée d'entraînement la veille ou dans les 5 jours précédents la compétition.

Tout club n'ayant pas payé son inscription ne pourra participer à la compétition.

PRIX

Coupe confiée pendant un an à l'équipe vainqueur qui se chargera de la gravure.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE, DEPARTS, REUNION DES CAPITAINES

Deux représentants du club effectivement présents, l'Arbitre et l'OEC.

Départs sur Internet www.golf-centre.fr ou disponibles au Club à partir du 28 mars 2018.

Réunion des Capitaines le samedi 31 mars 2018 à 8h30 au Club.

APPLICATION DU REGLEMENT GÉNÉRAL FFG DES COMPÉTITIONS

Epreuve non-fumeur.

La Coupe du Centre I, sera prise en compte pour le Mérite National Amateur.